



L'ENSA Paris-Val de Seine propose à ses étudiants de L2, L3, M1 et M2 une formation à la prise de parole en public à travers une initiation à la médiation en architecture. Cette proposition consiste en une formation (5h), assurée par une architecte spécialisée en médiation de l'architecture et projet urbain, puis essentiellement en actions de médiation (15h) réalisées tout au long de l'année en totale autonomie ou en binôme. Avec ce programme, vous vous engagez à consacrer 20 heures à la médiation en architecture.



CETTE INITIATION SE DÉCLINE EN 3 TEMPS :

1/ Formation sous forme de 2 modules d'une durée totale de 5h

- 1 séance à l'école : mardi 13 juin de 9h30 à 12h30 ;
- 1 séance de mise en situation : mercredi 14 juin de 9h30 à 11h30.

2/ Participation à l'accueil et à l'intégration des nouveaux étudiants, au moment des visites architecturales du quartier organisées pour les nouveaux étudiants à la rentrée : vous assurerez plusieurs de ces visites programmées lors de la semaine de rentrée (semaine du 11 septembre 2023). Chaque visite du quartier dure approximativement 1h30.



3/ Participation à la mission de médiation de la culture architecturale de l'école,

 en conduisant des visites et ateliers.

Ceux-ci sont de plusieurs natures, ainsi au cours de l'année 2022/2023, les étudiants médiateurs ont participé à de nombreux projets :

- les visites de l'ENSA lors des grandes opérations nationales telles que Les Enfants du patrimoine, organisée dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (mi-septembre) ou les Journées nationales de l'Architecture (mi-octobre) ;
- les visites de l'ENSA adressées aux établissements scolaires (primaire et secondaire) tout au long de l'année ;
- les visites de l'ENSA et de son environnement urbain, destinées au grand public ;
- les ateliers EAC destinés au jeune public ;
- le projet de médiation mené avec les résidents de l'Armée du Salut.

En 2023/2024, d'autres partenariats vous seront proposés avec de grandes institutions ou des associations. Un projet de médiation « hors-les-murs » devrait vous être également soumis : il s'agira de mener une médiation sur l'architecture et les savoirs qui s'y rattachent en dehors des murs de l'ENSA.

Participer à ce dispositif permet aux étudiants de valider un parcours libre, tout en acquérant des connaissances en médiation architecturale et enrichissant leurs connaissances sur les bâtiments du quartier :

- soit le parcours libre obligatoire en Master 1 ;
- soit un parcours libre facultatif en Licence 2 ou Licence 3.

Pour les étudiants de Master 2, cela consiste en une expérience utile pour de futurs diplômés.

Cette expérience vous permettra également d'appréhender l'expérience de la prise de parole en public, expérience indispensable à de nombreux architectes qu'il s'agisse de présenter votre PFE, lors de votre formation, ou vos projets professionnels dans le cadre de votre future carrière.

